

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU RAPPORT AU
CONSEIL DE TERRITOIRE**

■ **Demande de subvention d'investissement dans le cadre du financement de l'opération Exhaussement du canal de Marseille dans le souterrain du Mussuguet – communes d'Aubagne, Carnoux et Cassis**

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses opérations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Descriptif de l'opération concernée :

Par délibération DEA 008-1461/16/CM du 15 Décembre 2016, il a été approuvé la création de l'opération « Exhaussement du canal de Marseille dans le souterrain du Mussuguet » pour un montant de un million d'euros (opération 2017102500).

Le souterrain du Mussuguet fait partie de la Dérivation de la Ciotat, par laquelle le Canal de Marseille approvisionne en eau brute les usines de production d'eau potable de Roquefort la Bédoule, de Cassis et de La Ciotat.

Pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable des communes desservies, en utilisant pleinement la capacité de production des usines de Cassis et de La Ciotat, il est nécessaire d'augmenter la capacité hydraulique du souterrain à 600 l/s (+120 l/s).

La présente délibération vise à approuver l'augmentation de l'autorisation de programme de l'opération « Exhaussement du canal de Marseille dans le souterrain du Mussuguet » pour un montant de 1,5 million d'euros ainsi que la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière et à signer tous les documents y afférents.

Par ailleurs, par délibération PEDD 006-1470/15/CC du 20 novembre 2015 a été approuvé le contrat de protection et d'économie de la ressource en eau (CONPERE) entre l'Etat, l'Agence de l'Eau et la Communauté urbaine Marseille Provence. Ce contrat comporte un programme précis d'études et de travaux stratégiques pour la période 2015-2018.

L'opération « Exhaussement du canal de Marseille dans le souterrain du Mussuguet » est inscrite dans ce programme.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 2 500 000,00 euros HT.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Agence de l'Eau RMC	80,00 %	2 000 000,00 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	20,00 %	500 000,00 euros